

Assemblée Générale ordinaire du 5 octobre 2022



DELIBERATION N° 2022-01

Extrait de la réunion qui s'est tenue mercredi 5 octobre 2022 à 9 heures au Pont du Gard, rive droite auditorium Pitot, sous la présidence de Marc LARROQUE, Président délégué de l'Agence Technique Départementale

Etaient présents ou représentés :

Collège des Conseillers départementaux : 9 membres

BERGERI Carole, BOUGET Vincent, CHAULET Cathy, GIANNACCINI Maryse, LARROQUE Marc, MEUNIER Hélène, MEUNIER Valérie, NICOLLE Sylvie, NURY Nathalie, suppléante siégeant avec voix délibérative

Collège des Communes et EPCI :

Communes et EPCI : 107 membres

AIGREMONT, AIGUEZE, ANDUZE, ARAMON, ARPHY, AUBUSSARGUES, AUJARGUES, BEAUCAIRE, BELLEGARDE, BEZOUCE, BLANDAS, BLAUZAC, BORDEZAC, BOUQUET, BRAGASSARGUES, CANAULES ET ARGENTIERES, CANNES ET CLAIRAN, CARSAN, CASSAGNOLES, CASTILLON DU GARD, CAVEIRAC, CAVILLARGUES, CENDRAS, CHUSCLAN, COMBAS, CONGENIES, CONNAUX, CORCONNE, COURRY, CRESPIAN, CROS, DOURBIES, ESTEZARGUES, EUZET LES BAINS, FLAUX, FOISSAC, FONS OUTRE GARDON, FONTANES, ISSIRAC, JUNAS, LA ROUVIERE, LANUEJOLS, LAUDUN L'ARDOISE, LAVAL SAINT ROMAN, LE GRAU DU ROI, LEZAN, LUSSAN, MOLIERES SUR CEZE, MONTAREN ET SAINT MEDIER, MONTEILS, MONTIGNARGUES, MONTMIRAT, MOUSSAC, MUS, NAVACELLES, POMMIERS, PORTES, POTELIERES, POUGNADORESSE, PUJAUT, REMOULINS, RIVIERES DE THEYRARGUES, ROCHEFORT DU GARD, ROQUEDUR, ROQUEMAURE, ROUSSON, SABRAN, SAINT ALEXANDRE, SAINT ANDRE D'OLERARGUES, SAINT BAUZELY, SAINT CHRISTOL DE RODIERES, SAINT DIONISY, SAINT ETIENNE DES SORTS, SAINT FLORENT SUR AUZONNET, SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, SAINT HIPPOLYTE DE CATON, SAINT HIPPOLYTE DU FORT, SAINT JEAN DE SERRES, SAINT JEAN DE VALERISCLE, SAINT JEAN DU PIN, SAINT LAURENT LE MINIER, SAINT MARTIAL, SAINT PAUL LES FONTS, SAINT PONS LA CALM, SAINT SIFFRET, SAINT THEODORIT, SAINT VICTOR DES OULES, SAINT VICTOR LA COSTE, SALAZAC, SALINELLES, SANILHAC SAGRIES, SAUZET, SAVIGNARGUES, SERVAS, SUMENE, TORNAC, TREVES, VERFEUIL, VERS PONT DU GARD, VIC LE FESQ, VILLEVIEILLE, VISSEC.

SIEPA ST LAURENT LA VERNEDE, SIEM GAJAN, SIRS FONS-ST BAUZELY, SIVOM REGION SUMENOLE, SIVU CHATEAU DE TORNAC

APPROBATION PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU 6 OCTOBRE 2021 ET RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION n°2021-02 DU 6 OCTOBRE 2021

N°2022-01



Séance du 5 octobre 2022

- Vu** l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les statuts de l'agence technique départementale, modifiés en dernier lieu par délibération n°2021-01 de l'assemblée générale dans sa session extraordinaire du 6 octobre 2021,
- Vu** la délibération n°13 du Conseil Départemental du Gard en date du 23 juillet 2021 désignant les membres du collège des conseillers départementaux,
- Vu** les délibérations de renouvellement d'adhésion à l'agence technique départementale des communes et établissements de coopération intercommunale,
- Vu** la note de synthèse adressée aux membres par courriel du 26 septembre 2022,



Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le procès-verbal de la séance ordinaire de l'assemblée générale du 6 octobre 2021, et dans la délibération n°2021-02 du 6 octobre 2021,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

IL EST DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 2021

Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 2021 transmis en annexe de la note de synthèse, est rectifié comme suit, et approuvé.

Dans le tableau des élus du collège des représentants du Conseil Départemental :

- Aux lignes 2 et 13, les noms des conseillers départementaux Frédéric GRAS et Maryse GIANNACCINI sont intervertis.
- La ligne 5, mentionnant par erreur les conseillers départementaux Philippe PECOUT et Hélène MEUNIER, est supprimée.

ARTICLE 2 : Rectification d'erreur matérielle dans la délibération n°2021-02 du 6 octobre 2021

La délibération n°2021-02 du 6 octobre 2021 est rectifiée comme suit :

« Sont élus pour le collège des représentants du Conseil départemental :

Collège des représentants du Conseil départemental : 28 membres	
14 Titulaires	14 Suppléants
LARROQUE Marc conseiller départemental du canton de Calvisson	SERRE Christophe, conseiller départemental du canton de Pont-Saint-Esprit
GRAS Frédéric, conseiller départemental du canton de Alès 3	NURY Nathalie, conseillère départementale du canton de Roquemaure
NOGUIER Bérengère, conseillère départementale du canton de Uzès	ANDRIEU-BONNET Dominique, conseillère départementale du canton de Nîmes 3
BERGERI Carole, conseillère départementale du canton de Pont-Saint-Esprit	BOUAD Denis, conseiller départemental du canton d'Uzès
NICOLLE Sylvie, conseillère départementale du canton de Bagnols-sur-Cèze	PISSAS Alexandre, conseiller départemental du canton de Bagnols-Sur-Cèze
PASCAL Bruno, conseiller départemental du canton de Vauvert	GAILLARD Olivier, conseiller départemental du canton de Quissac
MEUNIER Hélène, conseillère départementale du canton de Le Vigan	DELORD Martin, conseiller départemental du canton de Le Vigan
CHAULET Cathy, conseillère départementale du canton de Rousson	SCORSONE Patrick, conseiller départemental du canton de Roquemaure
BOUGET Vincent, conseiller départemental du canton de Nîmes 3	MALAVIEILLE Patrick, conseiller départemental du canton de La Grand'Combe
CHASSARY Ghislain, conseiller départemental du canton de Rousson	FARDOUX JOUVE Isabelle, conseillère départementale du canton de La Grand'Combe
GUARDIOLA Valérie, conseillère départementale du canton de Marguerittes	NICOLAS Rémi, conseiller départemental du canton de Marguerittes
MEUNIER Valérie, conseillère départementale du canton de Alès 2	DHERBECOURT Muriel, conseillère départementale du canton de Redessan
GIANNACCINI Maryse, conseillère départementale du canton de Calvisson	VALADIER Eddy, conseiller départemental du canton de Saint-Gilles
RIBOT Philippe, conseiller départemental du canton d'Alès 2	SARTRE Huguette, conseillère départementale du canton de Saint Gilles

»

Pas d'autres modifications.

ARTICLE 3 : voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence Technique départementale du Gard, 29 Rue charlemagne, 30000 NIMES, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES.

ANNEXE :

- Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 2021

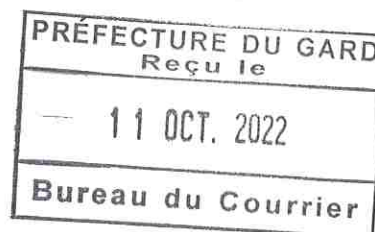
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

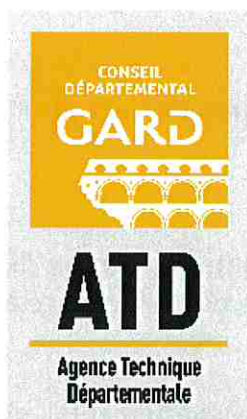
Agence Technique Départementale du Gard
Le Président délégué

Marc LARROQUE

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 11 OCT. 2022
- l'affichage le :
- la transmission au représentant de l'Etat le :





**Procès-Verbal
Assemblée générale
du 6 octobre 2021
réunie en séance extraordinaire et
ordinaire**



L'assemblée générale, dûment convoquée par courrier électronique adressé aux membres adhérents le 20 septembre 2021, s'est réunie en séances extraordinaire et ordinaire le 6 octobre 2021 à 9 heures au site du Pont du Gard, rive droite, auditorium Pitot, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Président délégué de l'agence technique départementale.

Etaient présents ou représentés :

Collège des Conseillers départementaux : 13 membres

BERGERI Carole représentée par NURY Nathalie, BOUGET Vincent, CHASSARY Ghislain, CHAULET Cathy, GIANNACCINI Maryse, GUARDIOLA Valérie représentée par NICOLAS Rémi, LARROQUE Marc, MEUNIER Hélène représentée par MALAVIEILLE Patrick, MEUNIER Valérie, NICOLLE Sylvie, NOGUIER Bérangère, PASCAL Bruno représenté par SCORSONE Patrick, RIBOT Philippe représenté par SARTRE Huguette

Collège des Communes et EPCI :

Communes : 119 membres

AIGREMONT, ANDUZE, ARAMON, ARPHY, ARRIGAS, AUBUSSARGUES, AUJARGUES, BAGARD, BARON, BELLEGARDE, BELVEZET, BLAUZAC, BORDEZAC, BRAGASSARGUES, BRANOUX LES TAILLADES, BRIGNON, CALVISSON, CANAULES ET ARGENTIERES, CANNES ET CLAIRAN, CARNAS, CARSAN, CAVEIRAC, CAVILLARGUES, CENDRAS, COLLIAS, CONGENIES, CONNAUX, CONQUEYRAC, CORCONNE, CRESPIAN, CROS, DOMAZAN, DOMESSARGUES, EUZET LES BAINS, FLAUX, FOISSAC, FONS OUTRE GARDON, FONS SUR LUSSAN, FONTANES, GAJAN, GALLARGUES LE MONTUEUX, GAJJAC, JONQUIERES SAINT VINCENT, LA BASTIDE D'ENGAS, LA ROUVIERE, LA VERNAREDE, LAVAL SAINT ROMAN, LE GARN, LE VIGAN, LES ANGLES, LES MAGES, LEZAN, LOGRIAN FLORIAN, LUSSAN, MANDAGOUT, MARGUERITTES, MARTIGNARGUES, MASSILLARGUES-ATUECH, MEYRANNES, MOLIERES SUR CEZE, MONOBLAT, MONS, MONTAREN ET SAINT MEDIERS, MONTCLUS, MONTEILS, MONTMIRAT, MOUSSAC, POMMIERS, POMPIGNAN, PONT SAINT ESPRIT, PORTES, POUZILHAC, PUJAUT, REMOULINS, ROCHEFORT DU GARD, RODILHAN, ROQUEDUR, ROQUEMAURE, ROUSSON, SABRAN, SAINT AMBROIX, SAINT ANDRE D'OLERARGUES, SAINT BRESSON, SAINT CHRISTOL DE RODIERES, SAINT FELIX DE PALIERES, SAINT GENIES DE MALGOIRES, SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, SAINT HIPPOLYTE DE CATON, SAINT HIPPOLYTE DU FORT, SAINT JEAN DE CEYRARGUES, SAINT JEAN DE SERRES, SAINT JEAN DE VALERISCLE, SAINT JEAN DU PIN, SAINT LAURENT DES ARBRES, SAINT LAURENT LA VERNEDE, SAINT LAURENT LE MINIER, SAINT MARCEL DE CAREIRET, SAINT MAXIMIN, SAINT PAUL LES FONTS, SAINT PAULET DE CAISSON, SAINT PONS LA CALM, SAINT SAUVEUR CAMPRIEU, SAINT THEODORIT, SAINT VICTOR DES OULES, SAINT VICTOR LA COSTE, SALAZAC, SALINELLES, SANILHAC SAGRIES, SAUVETERRE, SENECHAS, SERVAS, SOMMIERES, SOUVIGNARGUES, TORNAC, TRESQUES, VALLABRIX, VALLERARGUES, VALLIGUIERES, VISSEC.

EPCI : 8 membres

CC TERRE DE CAMARGUE, CC PAYS VIGANAIS, CC PIEMONT CEVENOL, SIEPA ST LAURENT LA VERNEDE, SIEM GAJAN, SIVOM INTERCANTONAL PAYS VIGANAIS, SIVOM REGION SUMENOLE, SIVU CHATEAU DE TORNAC

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'agence technique départementale adoptés par délibération n°1 du 17 décembre 2017 de l'Assemblée Générale constitutive,

Le quorum étant atteint, Monsieur Marc Larroque, conseiller départemental du canton de Calvisson, président délégué de l'agence technique et président de séance, ouvre la séance à 9h20.

Il est assisté par Madame Maryse Giannaccini, vice-présidente du Conseil Départemental, et Monsieur Stephane Cartou, directeur de l'agence.

Il est proposé de désigner Madame Julie Mercier, Maire de Le Garn, secrétaire de séance en sa qualité de benjamine de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Larroque indique à l'assemblée que l'agence comptait 302 adhérents au 31 décembre 2020, conventions en cours de renouvellement, et rappelle les points de l'ordre du jour.

I - Assemblée générale extraordinaire

Monsieur Cartou présente l'adaptation des statuts de l'agence afin de porter à 14 titulaires et 14 suppléants le nombre de sièges de conseillers départementaux au conseil d'administration, de permettre de réunir les instances en visioconférence et de clarifier les modalités de désignation du comptable public.

Les propositions de modifications des statuts sont approuvées à l'unanimité.

II - Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2019

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité, et Monsieur le Président délégué autorisé à le signer.

2. Election du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'agence, et après adoption des modifications par l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2021, le conseil d'administration de l'Agence est élu selon les modalités définies à l'article 14 : « *Le Conseil d'administration comprend vingt-neuf (29) membres avec voix délibérative, dont le Président* ».

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par leur collège respectif selon des modalités définies en Assemblée générale :

En application des statuts, il est proposé de procéder à l'élection des candidats au conseil d'administration figurant sur les listes déposées auprès du président délégué.

Les listes des candidatures sont projetées sur l'écran de l'auditorium Pitot.

A l'unanimité, sont élus pour le collège des représentants du Conseil départemental :

Collège des représentants du Conseil départemental : 28 membres	
14 Titulaires	14 Suppléants
LARROQUE Marc, conseiller départemental du canton de Calvisson	SERRE Christophe, conseiller départemental du canton de Pont-Saint-Esprit
GRAS Frédéric, conseiller départemental du canton de Alès 3	NURY Nathalie, conseillère départementale du canton de Roquemaure
NOGUIER Bérengère, conseillère départementale du canton de Uzès	ANDRIEU-BONNET Dominique, conseillère départementale du canton de Nîmes 3
BERGERI Carole, conseillère départementale du canton de Pont-Saint-Esprit	BOUAD Denis, conseiller départemental du canton d'Uzès
NICOLLE Sylvie, conseillère départementale du canton de Bagnols-sur-Cèze	PISSAS Alexandre, conseiller départemental du canton de Bagnols-Sur-Cèze
PASCAL Bruno, conseiller départemental du canton de Vauvert	GAILLARD Olivier, conseiller départemental du canton de Quissac
MEUNIER Hélène, conseillère départementale du canton de Le Vigan	DELORD Martin, conseiller départemental du canton de Le Vigan
CHAULET Cathy, conseillère départementale du canton de Rousson	SCORSONE Patrick, conseiller départemental du canton de Roquemaure
BOUGET Vincent, conseiller départemental du canton de Nîmes 3	MALAVIEILLE Patrick, conseiller départemental du canton de La Grand'Combe
CHASSARY Ghislain, conseiller départemental du canton de Rousson	FARDOUX JOUVE Isabelle, conseillère départementale du canton de La Grand'Combe
GUARDIOLA Valérie, conseillère départementale du canton de Marguerittes	NICOLAS Rémi, conseiller départemental du canton de Marguerittes
MEUNIER Valérie, conseillère départementale du canton de Alès 2	DERBECOURT Muriel, conseillère départementale du canton de Redessan
GIANNACCINI Maryse, conseillère départementale du canton de Calvisson	VALADIER Eddy, conseiller départemental du canton de Saint-Gilles
RIBOT Philippe, conseiller départemental du canton d'Alès 2	SARTRE Huguette, conseillère départementale du canton de Saint Gilles

A l'unanimité, sont élus pour le collège des représentants des Communes et EPCI :

Collège des représentants des Communes et EPCI : 28 membres	
14 Titulaires	14 Suppléants
Régis BAYLE , Président de la communauté de communes du Pays Viganais, maire d'Arrigas,	Jean-Marc FRANCOIS , maire de Lussan
Florence BOUIS , maire de Molières	Claire LAPEYRONNIE , maire de Pont-Saint-Esprit
Fabien CRUVEILLER , président de la CC du Piémont Cévenol, maire de Cardet	Lionel JEAN , maire de Corconne
Nathalie LACOUSSE , maire de Saint André d'Olérargues	Martine LAGUERIE , maire d'Estézargues
Jean-Pierre DE FARIA , maire de Saint-Ambroix	Claude PHILIPPE , maire de Tavel
Marie Michèle ALVARO , maire de Saint-Victor-des-Oules	Catherine FERRIERES , maire de Bouquet
Juan MARTINEZ , maire de Bellegarde	Gilles TRINQUIER , maire d'Aigremont
Sonia AUBRY , maire de Cannes-et-Clairan	Brigitte VANDEMEULEBROUCKE , maire de Carsan
Sylvain ANDRE , maire de Cendras	Alexandre VIGNE , maire de Lanuejols
Stéphanie LAURENT , maire de Savignargues	Véronique HERBE , maire de Saint-Victor-La-Coste
Frédéric TOUZELLIER , maire de Générac	Michel VERDIER , maire de Saint-Côme et Maruejols
Geneviève BLANC , maire d'Anduze	Jean-Michel PERRET , maire de Saint-Hilaire-de-Brethmas
Thierry BAZALGETTE , maire de Bagard	Bruno OLIVIERI , maire de Saint-Hippolyte du Fort
Maryse GIANNACCINI , maire de Fons-Outre-Gardon	Aurélie GENOLHER , maire de Marsillargues-Atuech

3. Bilans d'activités 2019-2020

La crise sanitaire du Covid 19 et les mesures imposées par le gouvernement n'ont pas permis à l'assemblée générale de tenir ses séances ordinaires depuis sa dernière réunion, le 29 janvier 2019.

Monsieur Cartou présente le rapport d'activité.

Activités programmées	Nombre d'interventions de l'agence		
	2018	2019	2020
Conseil en bâtiments publics et en énergie	39	40	53
Conseil en espaces publics, eau potable, assainissement, voirie communale, environnement	122	82	103
Conseil en urbanisme	5	5	22
Conseil juridique	545	762	898
Conseil financements	62	56	39
Appui à l'animation des territoires et des projets	2	0	1
Totaux	775	945	1116

Il est notable que la crise sanitaire n'a pas eu d'effet notable sur l'activité qui connaît une forte croissance depuis la création de l'agence en 2018.

Conformément aux statuts de l'agence, le président soumet les bilans d'activité 2019 et 2020 à l'approbation de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité.

4. Budget 2021

Il est proposé d'approuver le budget 2021.

PRESENTATION GENERALE BUDGET 2021 -DOCUMENTS DE SYNTHESE (BP + DM1)

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	338 622,74	394 479,81	120 720,73	A1 176 577,80
Investissement	23 701,11	74 222,41 (2)	-39 243,56	A2 11 277,74
Dont 1068		56 529,56		
Fonctionnement	314 921,63	320 257,40 (3)	159 964,29	A3 165 300,06

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II 0,00	III+IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)		
TOTAL	A1+B1	176 577,80
Investissement	A2+B2	11 277,74
Fonctionnement	A3+B3	165 300,06

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

	DEPENSES	RECETTES
VOTE Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	36 116,99	24 838,25

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 11 277,74

Total de la section d'investissement (2)	36 116,99	36 116,99
---	-----------	-----------

	DEPENSES	RECETTES
VOTE Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	430 300,06	325 000,00

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 165 300,06

Total de la section de fonctionnement (3)	430 300,06	430 300,06
--	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (4)	526 417,05	526 417,05
----------------------------	------------	------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	36 116,99	0,00	36 116,99	0,00	24 838,25	24 838,25
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	485 480,81	24 838,25	490 300,06	325 000,00	0,00	325 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	501 577,80	24 838,25	526 417,05	325 000,00	24 838,25	348 838,25

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-3 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Le budget de l'exercice 2021 est approuvé à l'unanimité.

5. Programme d'activités

Conformément aux statuts de l'agence, le conseil d'administration a délibéré le programme d'activité annuel de l'agence qui est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

1^{re} activité : CONSEIL EN BÂTIMENTS PUBLICS ET EN ENERGIE

Il s'agit pour l'Agence d'établir un dossier d'aide à la décision, un préprogramme et d'apporter une assistance sur l'ensemble de l'opération des phases d'études jusqu'à la passation des marchés de travaux. L'agence intervient également en phase pré-opérationnelle en matière d'accessibilité, énergie renouvelable et efficacité énergétique.

2^{ème} activité : CONSEIL EN ESPACES PUBLICS, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, VOIRIE COMMUNALE, ENVIRONNEMENT

L'Agence est compétente pour accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets d'aménagements de l'espace public, d'accessibilité, de voirie communale, de réseaux d'eau potable et d'assainissement. Elle peut intervenir également afin d'aider les collectivités dans des problématiques de gestion ou d'exploitation d'équipement (eau potable, assainissement...).

3^{ème} activité : CONSEIL EN URBANISME

En matière d'urbanisme, le conseil préalable, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le conseil juridique peuvent être assurés par l'Agence à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre pour les révisions ou créations de PLU.

4^{ème} activité : CONSEIL JURIDIQUE

L'agence est compétente pour assurer le conseil juridique des collectivités adhérentes sur les différentes problématiques. Seront exclus les règlements des contentieux et la rédaction des mémoires aux tribunaux ainsi que la gestion du personnel stricto sensu (compétence du Centre de gestion).

5^{ème} activité : CONSEIL FINANCIER

L'Agence intervient en matière d'information et de recherche sur les subventions envisageables, de montage de plans de financement des projets et propose les solutions possibles de financement au regard notamment des contraintes budgétaires propres à chaque collectivité adhérente.

6^{ème} activité : APPUI A L'ANIMATION DES TERRITOIRES et des PROJETS

Cette compétence peut intervenir à la demande de collectivités adhérentes pour l'animation de comités de pilotage particuliers, notamment pour des projets transversaux associant plusieurs partenaires liés à l'opération.

Le programme d'activités pour l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Larroque clôture la séance à 9h32 et annonce la matinée d'information juridique.

Le Président délégué
de l'agence technique départementale,